



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT No.2024-25 CONSTITUANT LE COMITÉ DES FINANCES

Veillez prendre note que le règlement intitulé **Règlement no. 2024-25 constituant le comité des finances** a été adopté par le conseil municipal du canton de Westbury le 2 juillet 2024 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

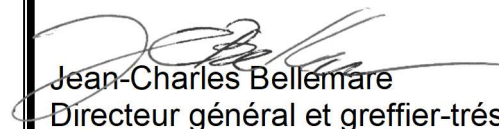
Fait à Westbury ce 3e jour du mois de juillet 2024



Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 3 juillet 2024. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juillet 2024.



Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim